



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2007
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Note verbale datée du 28 mars 2007, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Royaume du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Gouvernement royal du Cambodge sur l'application de la résolution 1737 (2006) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 28 mars 2007
adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1737 (2006) par la Mission permanente
du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et, conformément au paragraphe 19 de ladite résolution, a l'honneur de communiquer ce qui suit :

Le Gouvernement royal du Royaume du Cambodge a prié toutes les autorités nationales concernées, particulièrement celles de la Direction nationale des armes chimiques et du Comité national contre le terrorisme, entités de création récente, de coordonner leurs activités de manière à agir en pleine conformité avec les dispositions de la résolution 1737 (2006) du Conseil de sécurité, particulièrement les paragraphes 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12 et 17 de ladite résolution.

De plus, le Gouvernement royal du Cambodge envisagera les mesures additionnelles nécessaires à prendre pour garantir l'application appropriée de la résolution susmentionnée dès qu'il aura reçu les listes pertinentes, telles qu'établies par le Conseil de sécurité conformément à la résolution 1737 (2006), des articles, matières, équipements, biens et technologies susceptibles de contribuer aux activités liées à l'enrichissement, au retraitement ou à l'eau lourde, ou à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires.

Phnom Penh, le 20 mars 2007
